

REGLEMENT INTERIEUR

A QUI S'APPLIQUE T-IL ?

- x La Cyber-base est un lieu d'initiation aux Technologies de l'Information et de la Communication, sans porter préjudice aux activités des organismes de formation.
- x Il s'adresse à tout public désireux de se familiariser avec l'informatique, l'Internet et le multimédia.

REGLES DE COMPORTEMENT

- x Interdiction de fumer, de manger et de consommer des boissons.
- x Les personnes sous l'emprise de produits stupéfiants ou en état d'ébriété se verront refuser l'accès de la Cyber-base.
- x Il en sera de même pour les personnes ayant un comportement agressif ou violent.
- x Les animaux sont interdits dans la Cyber-base, exception faite des animaux accompagnant des personnes handicapées.
- x En cas de nécessité, il pourra être fait appel aux forces de l'ordre.
- x Les animateurs de la Cyber-base sont chargés de faire respecter ces règles de conduite.

CONDITIONS D'ACCES

- x Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée de la Cyber-base.
- x L'inscription est obligatoire et payante pour toutes les personnes voulant accéder à la Cyber-base. L'inscription semestrielle permet l'acquisition d'une carte d'adhérent, d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnel et confidentiel, la carte est renouvelable.
- x Les personnes inscrites doivent à chaque venue dans la Cyber-base montrer leur carte d'adhérent à l'animateur avant d'utiliser un poste informatique.
- x Des justificatifs sont demandés lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier de certains tarifs.
- x Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs (signature du présent document).
- x La carte, le nom d'utilisateur et le mot de passe donnés à l'utilisateur lors de son inscription sont des éléments strictement personnels. Ils ne pourront être prêtés, donnés ou vendus.
- x Toute personne non inscrite, ne pourra bénéficier des services de la Cyber-base.
- x Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte responsable.
- x Pendant les créneaux horaires réservés à la consultation libre, les 8 postes donnent droit à une consultation d'une heure, quelle que soit l'utilisation que l'on en fait. Une rallonge de temps pourra être accordée par l'animateur. Cette rallonge sera accordée soit lorsqu'aucune personne n'est dans l'attente d'un poste soit pour des utilisations particulières et prioritaires: un travail de type scolaire, recherche d'emploi...
- x Pour participer à un atelier il faut préalablement s'y inscrire.

CONDITIONS D'UTILISATION DES POSTES DE CONSULTATION

- x L'utilisateur suit les indications et consignes qui lui sont données par l'animateur.
- x Il lui est interdit de modifier la configuration logicielle ou matérielle des postes informatiques.
- x La détérioration du matériel par l'utilisateur entraîne la mise en cause de sa responsabilité civile.
- x En cas de détérioration volontaire, sa responsabilité pénale est susceptible d'être mise en cause.
- x L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont notamment interdits la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques. D'une manière générale, toute visite d'un site contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs est interdite et pourra donner lieu à une déconnexion immédiate.
- x Les disquettes et CD personnels sont acceptés, mais doivent être systématiquement présentés à l'animateur pour un contrôle antivirus. L'animateur peut refuser une disquette ou un cd.
- x La Cyber-base décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des données, des disquettes ou de CD dans ses locaux, pour quelques raisons que ce soit.

RESPECT DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- x L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions du Code de la propriété intellectuelle qui protègent les droits d'auteur.
- x Seule la copie pour usage strictement privé et individuel est licite. L'utilisateur pourra ainsi conserver en copie ou sur disquette le fruit de ses recherches ou de sa session de travail.
- x La communication à des correspondants extérieurs, via le réseau ou par tout autre moyen, des mots de passe ou codes confidentiels est interdite.
- x La Cyber-base ne pourra, par ailleurs, être tenu pour responsable en cas de vol ou de détérioration d'effets ou d'objets de valeur appartenant aux utilisateurs. Il est donc conseillé de ne pas laisser dans les locaux, des effets personnels sans surveillance.
- x De même, la Cyber-base ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles non-connexions ou déconnexions survenant en cours d'utilisation des postes informatiques.
- x La Cyber-base ne pourra être tenu pour responsable des atteintes à l'ordre public et aux bonnes mœurs commises par un utilisateur.

CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DE CE REGLEMENT

- x Soit un rappel à l'ordre, soit l'interdiction d'accès temporaire ou définitive à la Cyber-base.

L'inscription à l'espace Cyber-base implique l'acceptation de ce règlement intérieur
Effet rétroactif sur toutes les inscriptions depuis l'ouverture de l'espace.



Ce projet a été financé dans le cadre de la mesure 3.1.2 du POE FEDER 2007 2013 intitulée "structurer la mise en réseau des acteurs par et pour les TIC et bénéficie à ce titre de la participation financière de l'Union Européenne, de l'État et de la Collectivité Territoriale de Corse